LE MONTJOIE

Le petit journal de notre municipalité

MAI 2019

HÔTEL DE VILLE

1425, Route 340,
Saint-Télesphore QC J0P 1Y0
Téléphone (450) 269-2999
Télécopieur (450) 269-2257
st-telesphore@xittel.ca

Lors de panne d'électricité ou d'Internet, vous pouvez joindre la Municipalité aux numéros 450-269-3247 ou 450-269-2257

Le bureau sera fermé le 20 MAI pour la journée des patriotes. Pour toute urgence, composez le 311.

HEURES D'OUVERTURE DE L'HÔTEL DE VILLE

du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30

Horaire d'été du 7 juin au 30 août inclusivement
Le vendredi de 8h30 à 12h00

TABLE DES MATIÈRES	
Affaires municipales	2
Sécurité incendie	4
Sécurité civile / Travaux publics	6
Environnement / hygiène du milieu	7
Urbanisme, zonage et mise en valeur du territoire	11
Loisirs, culture et vie communautaire	13
Calendrier	16

SUIVEZ-NOUS SUR FACEBOOK
Facebook.com/saint-telesphore
ou sur notre site Web au
www.saint-telesphore.com

MUNICIPALITÉ DE SAINT-TÉLESPHORE

RÉSULTAT D'ÉLECTION

Félicitations à M. Paul Lalonde qui a été élu sans opposition au poste de conseiller au siège no 5. Le conseil municipal lui souhaite la bienvenue !

Étant donné que le conseiller a été élu sans opposition le 3 mai dernier, il n'y aura **pas d'élection** le 2 juin prochain.

MOT DU MAIRE

Je profite de cette tribune pour féliciter notre nouveau conseiller monsieur Paul Lalonde et je lui souhaite la bienvenue au sein de notre conseil.

Le camp de jour est de retour cet été. Vous avez jusqu'au 7 juin 2019 pour vous inscrire par le biais de la Maison de la Famille, soit en en ligne ou en personne (voir encadré ci-contre).

Je rappelle qu'il y aura distribution de jeunes pousses d'arbres ainsi que d'échanges de vivaces, à l'occasion du mois de l'arbre et des forêts, ce samedi 18 mai au parc André-Leblanc.

L'OTJ vous prépare toute une Fête des Voisins : DJ, zumba, pique-nique et surprises. Tous les détails à la page 14. Réservez votre journée du 8 juin au parc Léon-Prieur à Dalhousie.

Nouveau cette année, il y aura retour aux citoyens, du compost provenant de vos résidus alimentaires récoltés par le bac brun. Consultez tous les détails à la page 6.

Yvon Bériault, maire.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Les séances du conseil ont lieu les 2e mardi du mois.
La prochaine séance ordinaire du conseil se tiendra le 11 juin 2019 à 19h30.

Les séances du conseil se tiennent à la salle du Centre communautaire.
Tous les citoyens sont les bienvenus.

Après la séance, vous êtes invités à échanger avec les membres du conseil.

Les procès-verbaux des séances municipales peuvent être consultés sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné, que lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra au Centre communautaire, 1425 Route 340, **le mardi le 11 juin 2019** à 19h30, le conseil municipal statuera sur la demande suivante :

- Lot 6 311 485 - 1992, route 340

Demande de dérogation mineure numéro 19-48 ayant pour effet d'autoriser la marge latérale du bâtiment accessoire à 4,15 mètres au lieu de 6,00 mètres comme exigé par le règlement de zonage numéro 282-09, afin d'être conforme à la réglementation municipale en vigueur.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant les membres du Conseil relativement à cette demande lors de la séance du Conseil municipal, **le mardi 11 juin 2019.**

Donné à Saint-Télesphore, ce 16e jour de mai, par Micheline Déry CPA, CGA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

DISTRIBUTION D'ARBRES (JEUNES PLANTS)

Le 18 mai prochain entre 8h00 et 12h00 aura lieu au Parc André-Leblanc, une distribution gratuite d'arbres (jeunes pousses).

L'objectif de ce projet est de sensibiliser et d'éduquer la population à l'importance et au respect de l'arbre ainsi que de notre patrimoine forestier**.**

Ces arbres sont une gracieuseté du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs en collaboration avec le Club 4H.

Premiers arrivés, premiers servis. Maximum de 10 plants par propriété.

DERNIER RAPPEL
INSCRIPTION POUR LE CAMP DE JOUR ÉTÉ 2019

Le camp de jour
de la Maison de la Famille
à Saint-Télesphore est de retour!

Au programme : journées thématiques, activité physique, bricolages, supers éducatrices

Groupes pour les 3-5 ans (ayant acquis la propreté) et les 6-12 ans.

Dates : Du 25 juin au 23 août
Horaire : Du lundi au vendredi de 9h30 à 15h30
Tarifs : 16 $/jour pour le premier enfant,
15.50 $/jour pour le 2e
15 $/jour pour le 3e enfant et les enfants subséquents d'une même famille.
Minimum 3 jours/semaine

Service de garde disponible
Horaire : 7h30 à 9h30 et 15h30 à 17h30
Tarif : 3 $/jour

COMMENT S'INSCRIRE?

En personne à la Maison de la famille
au 1210, rue principale, 2e étage
Jusqu'au 7 juin 2019
Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00
et 13h00 à 16h30.

Inscription en ligne : www.mfvs.ca
Jusqu'au 7 juin 2019

Pour toute information : 450-217-2177 #1

Priorité aux résidents de Saint-Télesphore

*** INTERNET HAUTE VITESSE ***

La députée Anne Minh-Thu Quach déposera auprès du ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique ainsi qu'au CRTC toutes les lacunes de services au niveau d'Internet haute vitesse. Pour ce faire, la municipalité a besoin de fournir une liste des citoyens :

- Qui n'ont aucun accès à Internet haute vitesse
- Qui ont un accès intermittent
- Qui ont de nombreuses coupures de service
- Qui ont un besoin urgent pour leur travail, santé etc.

Si vous êtes dans l'une ou l'autre de ces situations, contactez la municipalité au 450-269-2999 poste 3162 **avant le 23 mai** afin de soumettre vos coordonnées et vos commentaires.

LAVE-AUTO 2019, 5e ÉDITION
SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

Avis à tous ! Samedi le **15 juin** prochain se tiendra la 5e édition du lave-auto des pompiers de Saint-Télesphore qui aura lieu sur la rue de l'Église, entre l'hôtel de ville et l'église. Billets en vente sur place.

Il y aura des hot dog et breuvages au dîner.
Pour les intéressés, il y aura également un moitié/moitié qui sera tiré à la fin de la journée.

Vous aurez l'occasion de voir les pompiers utiliser leur piscine d'intervention.

Pour toutes questions, n'hésitez pas à communiquer avec le directeur du service de Sécurité incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

Venez encourager les pompiers de Saint-Télesphore. Ils vous attendront en grand nombre !

FEUX À CIEL OUVERT

Vous devez **aviser** le service de Sécurité incendie lorsque vous décidez de faire un feu à ciel ouvert et **obtenir un permis de brûlage**.

La principale raison est pour éviter que les pompiers sortent inutilement si un autre citoyen communique avec le 9-1-1 pour vision d'un panache de fumée, évitant ainsi les coûts d'une fausse alerte.

Pour ce faire, en tout temps, communiquez avec le directeur du Service de sécurité Incendie, monsieur Marc-André Dubé, au 450-802-2468.

EXTRAIT DU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 291-09 (RMH-450) SUR LES NUISANCES

Article 30 *"Fumée nuisible"*
« Constitue une nuisance et est prohibé le fait, par le propriétaire, le locataire ou l'occupant d'un immeuble, d'allumer, de faire allumer ou de permettre que soit allumé un feu de quelque genre que ce soit dont la fumée et les cendres se répandent sur la propriété d'autrui. »

URGENCES

9-1-1 Feu, ambulance, police
8-1-1 Info-Santé
5-1-1 Transport Québec pour les routes 340 et 325. Toute urgence ou plainte.
3-1-1 Appels urgents nécessitant une intervention municipale en dehors des heures d'ouverture de l'hôtel de ville, notamment les entraves de la route, les voies de circulation endommagées et tout autre problème de nature urgente.
2-1-1 Informations sur les services communautaires

Barbecue

Utilisez-le en toute sécurité!

L'été est à nos portes et vous prévoyez utiliser votre barbecue ?

Sachez comment l'utiliser en toute sécurité !

- Installez votre BBQ à **une distance d'un mètre** de tout objet ou de toute matière combustible tels que murs, portes, arbres.
- Nettoyez votre BBQ régulièrement afin d'éliminer les graisses susceptibles de s'enflammer.
- Gardez une distance sécuritaire entre vous et l'appareil et ne fumez pas à proximité lors de l'allumage et de son fonctionnement.

Bien que le barbecue au propane ou au gaz naturel soit un appareil sécuritaire, il importe de savoir comment l'utiliser, l'entretenir et l'entreposer. En effet, l'appareil de cuisson et son combustible comportent des risques de blessures, d'explosion et d'incendie.

Installez votre barbecue dans un endroit sécuritaire

Votre appareil doit être :

- utilisé à l'extérieur, dans un endroit bien aéré.
- à une distance de dégagement sécuritaire par rapport à tout objet ou matière combustible tels murs, portes, arbres, etc.

Un appareil propre et bien raccordé

Avant la première utilisation de la saison ou dès que vous raccordez une bonbonne de gaz à votre appareil

- effectuez un test d'étanchéité des conduits et des raccords avec de l'eau savonneuse;
- nettoyez et vérifiez tous les brûleurs, conduits d'alimentation et autres composantes de votre appareil. La flamme produite devrait être bleue;
- assurez-vous qu'il n'y a pas d'accumulation de graisse susceptible de s'enflammer;

Surtout, n'utilisez jamais une flamme vive pour tester une fuite de gaz et évitez de fumer à proximité d'un barbecue.

Dans le cadre de sa stratégie de prévention des incendies 2019-2020, le ministère de la Sécurité publique (MSP) et ses partenaires tiennent à vous rappeler quelques conseils de sécurité incendie.

Le MSP vous invite à visionner les consignes de sécurité sur son site Web à l'adresse : https://www.securitepublique.gouv.qc.ca/securite-incendie/prevenir-incendie/conseils-prevention/barbecue.html

Visualisez la capsule vidéo
Bob le chef et le barbecue
Bob le Chef nous donne quelques conseils à suivre.
https://youtu.be/HxeHM1Vuafc

PLACE AUX AGRICULTEURS

Enfin le beau temps ! En ce temps des semences, un flot plus important de machineries agricoles circulent sur les routes de la Municipalité. Nous demandons à tous d'être vigilants et sécuritaires.

LICENCES POUR LES CHIENS

L'inspecteur municipal adjoint, monsieur Réjean Filiatrault, visitera sous peu les résidences de la municipalité afin de mettre à jour le registre des chiens.

En tout temps, vous pouvez vous présenter à la municipalité pour enregistrer un nouveau chien ou pour annuler une licence.

Une des surprise du printemps avec la fonte des neiges est sans aucun doute, les défections d'animaux.

Cela serait si facile si les animaux pouvaient le faire eux-mêmes, mais il revient au propriétaire d'un animal la tâche de ramasser les défections de son compagnon favori.

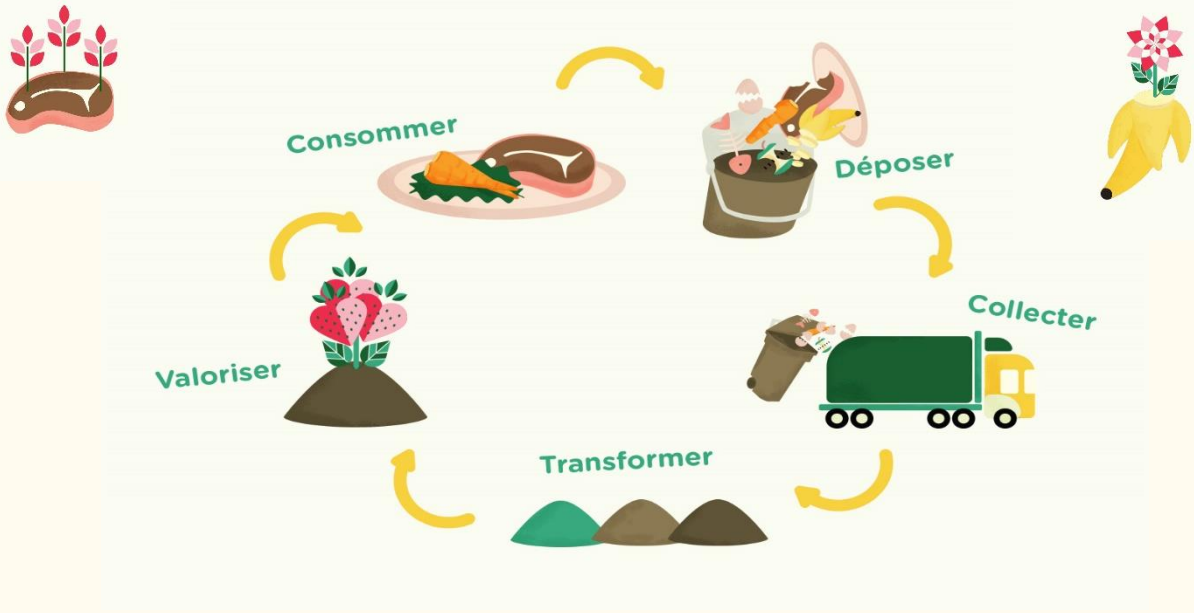

NOUVEAU – RETOUR DE COMPOST AUX CITOYENS ***

Les résidus alimentaires ramassés par le biais de la collecte des bacs bruns, sont déposés à notre site de compostage à Lachute. Le compost en résultant est redistribué gratuitement aux citoyens.

Pour ceux et celles qui désirent obtenir du compost, vous devez vous présenter à l'Écocentre de Saint-Zotique avec une pièce d'identité. Apportez des contenants et/ou des sacs pour le remplissage.

Profitez de l'occasion pour apporter vos matières acceptées à l'Écocentre de Saint-Zotique. Pour toute information, n'hésitez pas à communiquez à l'hôtel de ville au 450-269-2999.

MATIÈRES RECYCLABLES Ce mois-ci : **le CARTON**

Il y a 5 grandes familles de matières recyclables acceptées au centre de tri : le papier, le carton, le plastique, le métal et le verre. Découvrez en plus sur chacune d'elles à chaque mois.

En quelques mots :
Le carton est une matière constituée de plusieurs couches de papier collé, pouvant être ondulé, formé d'une couche ondulée entre deux couches planes.

En quantité :
Le carton représente 13,5% de l'ensemble des matières recyclables reçues et traitées au centre de tri.

Dans mon bac :
Boîtes de carton, plates et ondulées, emballage en carton, boîtes d'œufs, rouleaux de carton, contenants à pignons (cartons de lait ou de crème), contenants multicouches (Tetra Pak), boîte de pizza, verres de café à emporter

Pas dans mon bac :
cartons souillés, cirés

Trucs et nuances:
- Ouvrir les boîtes et les mettre à plat (démontées) dans le bac de récupération
- S'assurer que les boîtes sont vides ; ne pas laisser de styromousse, de sac de céréales ou encore, de plateau de biscuits à l'intérieur
- Jeter le couvercle en plastique des verres à café à emporter
- Jeter la paille des boîtes de jus
- Il n'est pas nécessaire d'enlever la partie versante des contenants à pignons et multicouches

Et après tout ça :
Entre autres, les différents types de carton recyclés peuvent être transformés en papier essuie-tout, papier de toilette, papier cadeau, enveloppes ou encore en produits d'emballage

Écocentre de Saint-Zotique

L'Écocentre de Saint-Zotique est situé au 2050, rue Principale (face à la 65e Avenue).

Matières acceptées
Bois traité et contreplaqué , matériaux de construction, encombrants non métalliques et non réutilisables, encombrants métalliques et métaux ferreux, appareils non fonctionnels tels : cuisinières / lave-vaisselle / machines à laver / sécheuses / fours / réservoir chauffe-eau ou chauffe-huile / petits électroménagers et appareils électriques non fonctionnels / tondeuses / souffleuses, produits électroniques, résidus de peinture et leur contenant, ampoules, batteries et piles, cartons

Heures d'ouverture pour l'été
Lundi : Fermé
Mardi au vendredi : 8 h à 17 h
Samedi et dimanche : 9 h à 16 h
* L'Écocentre sera fermé les jours fériés suivants : 24 juin et 1er juillet.

Pour plus de renseignements, veuillez composer le 450 217-1990 ou visitez le site web au http://www.st-zotique.com/municipalite/services-a-la-population/ecocentre-de-saint-zotique

L'eau potable que vous consommez provient d'un puits privé artésien.

Savez-vous que durant la fonte des neiges ou lors de pluies abondantes, l'eau souterraine est davantage vulnérable à la contamination ?

En tant que propriétaire de puits vous avez la responsabilité de vous assurer que votre eau est potable.

Pour plus de détails, consultez l'adresse suivante : https://www.quebec.ca/environnement-et-ressources-naturelles/eau-potable/contamination-de-l-eau-potable-d-un-puits/

CAMPAGNE PROVINCIALE D'ARRACHAGE DE L'HERBE À POUX 2019

L'HERBE À POUX

Comment se défaire de cette plante détestable ? Le plus simple est encore de l'arracher. C'est facile à réaliser puisqu'elle possède un système de racine peu développé. Mais attention! Il faut absolument effectuer l'opération en juin ou en juillet au plus tard, c'est-à-dire avant la floraison.

Il est possible de diminuer la prolifération de cette mauvaise herbe, il suffit de :

- **Déraciner** cette herbe avant sa période de pollinisation (fin juillet, début août)
- Sensibiliser les gens de votre entourage
- Effectuer la coupe dans les terrains vagues et publics deux fois par année (mi-juillet et mi aout)
- Entretenir régulièrement sa pelouse. La tondre uniformément principalement en bordure du terrain en s'assurant de garnir les coins dénudés, voilà autant de moyens de prévenir l'apparition de cette mauvaise herbe.
- Même si l'arrachage demeure le moyen de destruction le plus pratique, on peut, dans le cas d'un terrain couvert d'herbe à poux, raser régulièrement au sol les indésirables. De cette façon, on empêchera de donner libre cours à leur floraison si dévastatrice. Si toutefois on ne peut en venir à bout, les services de professionnels pourront sans aucun doute sauver un terrain infesté.

Comment prévenir l'herbe à poux ?

- Recouvrement du sol par des matériaux inertes tels du paillis ou des copeaux de bois
- Implantation d'un couvert végétal compétitif : Utiliser des semences résistantes qui offriront une compétition végétative à l'herbe à poux (trèfle, gazon, etc.)

L'ASSOCIATION PULMONAIRE MD Québec

L'HERBE À LA PUCE

Cette plante peut atteindre près de 1 mètre de hauteur. Ses feuilles ont une bordure lisse ou légèrement découpée. Elles sont lustrées et leur couleur varie : rouge vin au printemps, et vert foncé en été; l'automne, elles sont multicolores.

La plante contient une sève toxique qui provoque une réaction allergique de la peau.

Arracher l'herbe à la puce

Pour obtenir des résultats efficaces, arrachez le plant et ses racines, sans oublier les tiges souterraines. Arrachez les plantes au printemps, une fois que les feuilles sont épanouies et lorsque le sol est encore humide. L'arrachage est alors plus efficace.

Ne faites jamais brûler de plants d'herbe à la puce. Respirer la fumée produite par la combustion de plants d'herbe à la puce peut avoir des conséquences très dangereuses. Cela peut causer une inflammation des poumons extrêmement douloureuse et des problèmes respiratoires graves qui peuvent entraîner la mort.

Planter un arbre...
C'est recréer sa ville!

Plants offerts gratuitement par : Forêts, Faune et Parcs Québec

En collaboration avec : Les Clubs 4-H du Québec

<u>ABATTAGE D'ARBRES PROHIBÉ</u>

EXTRAIT DU RÈGLEMENT DE ZONAGE 282.09

10.2.4 Abattage d'arbres prohibé sur l'ensemble du territoire municipal

« Sur l'ensemble du territoire, <u>aucun abattage d'arbres n'est autorisé</u>, à l'exception des coupes à diamètre limité, coupes de jardinage, coupes de nettoiement et de dégagement, coupes d'assainissement et des coupes pour l'érection d'une construction ou l'exécution d'un ouvrage autorisé. »

Pour tout renseignement, communiquez avec l'inspecteur en urbanisme et en environnement, monsieur Daniel Landry au (450) 269-2999 poste 3158.

CLÔTURE, HAIE ET MURET

Distance de dégagement

- Interdit sur l'emprise d'une voie de circulation
- 1 mètre pour toute clôture, haie et muret par rapport à l'emprise d'une rue lorsque le trottoir ou la chaîne de rue est contigu(ë) à la limite de l'emprise d'une voie de circulation
- Pour les terrains de coin, les clôtures, haies ou murets, situés en marge avant, du côté de la rue qui n'est pas parallèle à la façade principale du bâtiment principal, doivent être localisés à 3 mètres ou plus de la bordure de béton ou du trottoir ou de la bordure d'asphalte ou de la limite de la voie de circulation lorsque la rue n'est pas pavée, sans toutefois empiéter sur l'emprise de la voie de circulation.

Hauteur maximale

La hauteur des clôtures, haies et murets est calculée de leur point le plus haut jusqu'au niveau moyen du sol fini.

En marge avant	maximum 1 m
Cours latérales et cour arrière	– 1,85 m pour les clôtures et les haies – 1 m pour les murets de maçonnerie
Commerce	– 2,75 m pour les clôtures entourant les sites d'entreposage commercial

Piscine

Les clôtures autour des piscines sont obligatoires.

Demande de permis

- Fournir les motifs de la demande et les aménagements projetés.
- Coût de 30 $

Type de clôture	Exigences
Clôture en métal	Ornemental, de conception et de finition propre à éviter toute blessure, sauf clôtures pour fins agricoles.
	Lorsqu'elles sont sujettes à la rouille, elles doivent être peinturées au besoin.
	Clôtures à maille de chaînes interdites en cour avant sauf dans les zones Pd (communautaire utilité publique), et lorsqu'elles sont camouflées par une haie d'une hauteur égale ou supérieure située du côté visible de la rue.
Clôture en bois	Bois plané, peint, vernis, teinté ou traité sous pression
	Bois à l'état naturel autorisé lorsqu'il s'agit de clôtures rustiques fabriquées avec des perches de bois.
Muret de maçonnerie	Ils doivent être décoratifs
Fil de fer barbelé	Interdit, sauf pour des fins agricoles et pour les sites d'entreposage commercial
Clôtures construites en tôle ou avec broche à poule	Interdit, sauf pour des fins agricoles
Clôture à neige	Autorisé du 1er novembre d'une année au 1er mai de l'année suivante

Les ventes de garage seront permises durant le congé de la Fête des Patriotes, du 18 au 20 mai 2019. Aucun permis ni droit ne sera exigé. Profitez-en pour dénicher de petits trésors !

Cependant, en tout autre temps, **vous devez obtenir un permis** aux conditions décrétées par règlement. Consultez les extraits de règlements ci-dessous. L'intégralité des règlements est disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.saint-telesphore.com.

Pour toute demande de permis, n'hésitez pas à communiquer avec l'inspecteur en urbanisme et en environnement, monsieur Daniel Landry, au 450-269-2999 poste 3158 ou par courriel à l'adresse suivante: urbanisme-st-telesphore@xittel.ca.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT No 288-09 SUR LES VENTES DE GARAGE (RMH 299)

Article 4 *"Permis"*
Nul ne peut tenir ou permettre que soit tenue une vente de garage à moins d'avoir préalablement demandé et obtenu, auprès de la municipalité, un permis de vente de garage.

Article 6 *"Conditions"*
La personne qui détient un permis de vente de garage doit respecter les conditions suivantes:
a) Il ne doit y avoir aucun empiètement sur la voie publique;
b) Il est interdit de nuire à la visibilité des automobilistes et des piétons

EXTRAITS DU RÈGLEMENT No 231-99 RÉGISSANT LES MODALITÉS ET LES DROITS EXIGÉS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS DE VENTES DE GARAGE

Article 2
Les droits exigés pour l'émission d'un permis de vente de garage sont de 20 $, pour une période de trois (3) jours consécutifs, **permise deux fois par année**.

Article 3
Toute demande pour obtenir un permis doit être faite au préalable deux (2) semaines avant la vente de garage ou la vente temporaire.

Article 4
Les ventes de garage auront une durée maximale de trois jours consécutifs.

Article 5
Il est interdit à toute personne de faire ou de permettre que soit faite une vente de garage en dehors des périodes permises.

PÉTANQUE

La pétanque est de retour !

Il y aura formation des équipes le 29 mai à 19h00 au Centre communautaire.

La saison régulière débutera le mercredi soir 5 juin à 19h00.

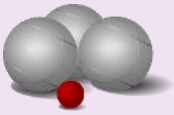

Pour information :
Johanne Larose au 450-269-1050
Alice Lefebvre au 450-269-2237

BIBLIOTHÈQUE ST-ZOTIQUE

L'accès à la bibliothèque de Saint-Zotique est gratuit pour tous les résidents de Saint-Télesphore, y compris ceux de Dalhousie.

Pour connaître l'horaire et toutes les activités, accéder au site de la bibliothèque au http://www.st-zotique.com/bibliotheque/ ou sur sa page Facebook.

Horaire d'été du 18 mai au 7 septembre 2019

Dimanche: Fermé
Lundi : Fermé
Mardi : 13h à 20h
Mercredi : 13h à 20h
Jeudi : 10h à 20h
Vendredi : 13h à 20h
Samedi : 10h à 16h

VENTE DE GARAGE COMMUNAUTAIRE
DISTRIBUTION D'ARBRES – ÉCHANGE DE VIVACES

À l'occasion de la fin de semaine de la fête des patriotes, l'OTJ vous invite à participer à leur première édition de vente de garage communautaire annuelle : le 18 mai prochain de 8h à 15h au parc André-Leblanc.

Il y aura à votre disposition des tables pour location au prix de 10 $. Les artisans sont les bienvenus. Il y aura aussi vente de rafraîchissements et casse-croûte.

Veuillez s.v.p. réserver une table en contactant le 514-823-7871 avant le 10 mai. Pour toutes les personnes intéressées à venir nous aider à monter les tables le matin, vous êtes les bienvenues.

Nous allons profiter de cette occasion pour faire la distribution d'arbres pour le club des 4-H.

Si vous avez des vivaces à partager, vous pouvez profiter de cette occasion pour le faire. Nous espérons vous voir en grand nombre !

Les fonds amassés seront appliqués sur de futures activités gratuites organisées par l'OTJ de Saint-Télesphore.

L'OTJ de Saint-Télesphore

REPAS PARTAGÉS

Les repas partagés sont des lieux d'échanges et de rencontres. Ils ont lieu tous les 2e mercredis du mois au Centre communautaire de Saint-Télesphore. Certains repas sont suivis d'activités diverses. Bienvenue à tous !

C'est la dernière avant la saison estivale. De retour en septembre.

Prochaine rencontre le **12 juin** à midi.

Pour information : Claire Sauvé au 450-269-2261.

GRANDES ORGUES & GOURMANDISES
2019 - 4E ÉDITION : MUSIQUE DE FILMS

CONCERT-SPECTACLE BÉNÉFICE
Au profit de l'église Saint-Télesphore
avec
Olivier Lavoie-Gagné, organiste de concert
et autres artistes invités

Samedi 1er juin à 19h30
à l'église Saint-Télesphore
Billets : 20,00 $/personne

Pour informations et billets :
Paul McDonald : 450-269-2313
Danielle Sauvé : 450-269-2429
Gisèle Normandeau : 450-265-3173

FÊTE DES VOISINS LE 8 JUIN
PIQUE-NIQUE FAMILIAL

Le 8 juin prochain, l'OTJ vous invite à participer en grand nombre à la Fête des Voisins!

La fête, qui commence dès 10h30, se déroulera au Parc Léon-Prieur à Dalhousie.

De 11h à 12h, tous pourront participer à un cours de zumba en plein air, offert par Nathalie Rozon.

Pour le reste de l'activité, la DJ Carine McCarragher sera sur place pour assurer l'ambiance festive !

Plusieurs surprises encore à venir !

Donc, apportez votre pique-nique et venez fêter l'arrivée du beau temps avec les autres membres de votre communauté!

Où: Parc Léon-Prieur, rue Principale à Dalhousie
Quand: **Samedi 8 juin**, 10h30-15h

CENTRE COMMUNAUTAIRE DES AÎNÉS DE SOULANGES

Le Centre communautaire des aînés de Soulanges est un organisme qui offre divers services aux aînés dans le but d'améliorer leur qualité de vie et favoriser leur maintien à domicile.

Popote roulante
Livraisons gratuites de repas chauds au domicile des aînés ou personnes en perte d'autonomie, les lundis et mercredis midis au coût de 6,50 $.

Vente de mets surgelés
Variété de 23 repas surgelés au coût de 5 $. Pour commander et venir les chercher, vous n'avez qu'à nous téléphoner.

Exercices : Vie active !
Séances hebdomadaires d'exercices physiques pour les aînés. Le mardi de 14h à 15h, du 30 avril au 2 juillet 2019. Coût : 5 $ membres (plus 5 $ non-membres).

Programme « Musclez vos méninges »
Ateliers pour les 50 ans et plus qui vivent un vieillissement normal. Les lundis à 13h30, à compter du 9 septembre 2019. Coût : 20 $ membres (plus 5 $ non-membres).

Nouveauté : Yoga sur chaise
Le mardi de 10h à 11h, du 21 mai au 9 juillet 2019. Coût : 30 $ membres (plus 5 $ non-membres).

Nous sommes situés au 12, rue Curé-Cholet, à St-Polycarpe.
Pour informations ou pour s'inscrire à l'un de nos services :
Tél : 450.265.3548 ou 1.855.510.3548
mdasoulanges@outlook.com

Centre communautaire des aînés de Soulanges

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE DE LA NOUVELLE-LONGUEUIL

La Société d'histoire et de généalogie Nouvelle-Longueuil terminera bientôt ses activités de l'année. Nous avons offert à nos membres et à la communauté des diverses activités sur les sujets suivants : les filles du Roy, Saint-Télesphore de Montjoie, les Croix de chemin, les trouvailles d'objets anciens. Le musée de la ferme, la fête de l'Équinoxe de Coteau du Lac et la Journée de la culture de St-Polycarpe ont retenu notre attention.

Le Centre d'archives de Vaudreuil-Soulanges nous a invité à l'événement : **Vaudreuil-Soulanges s'expose**. Expérience réussie, plusieurs photos ont été identifiées.

La SHGNL couvre le territoire de l'ancienne Seigneurie de la Nouvelle-Longueuil, qui forme aujourd'hui les municipalités de Les Coteaux, Rivière-Beaudette, Saint-Polycarpe, Saint-Télesphore et Saint-Zotique.

Notre assemblée annuelle aura lieu cette année à Rivière-Beaudette le 13 juin à 19h30, Monsieur Sébastien Aumais du Musée de la ferme présentera son projet.
Ce sera un plaisir de vous accueillir.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Notre local est situé au sous-sol du presbytère de St-Polycarpe (porte arrière).
Ouverture : mercredi de 13h30 à 16h30 ou sur rendez-vous.
En juillet et août sur rendez-vous .

La vente de volume sur l'histoire, de recueil de photos ainsi que de carte postale nous aide au bon fonctionnement de la SHGNL.

Pour nous joindre : Pierrette Montpetit 450 371-4571 ou Gisèle Baroni 450 216-0612
Courriel :shgnl@outlook.com

CALENDRIER MUNICIPAL

MAI/ JUIN 2019

Séance du conseil
11 juin 2019 19h30

Collecte résidus alimentaires	Collecte Récupération	Collecte déchets domestiques	Collecte Objets volumineux et encombrants	Pétanque Repas partagés	Fête des voisins Rencontre Camp de jour	Grandes orgues & gourmandises Assemblée SHGNL	Vente de garage Distribution arbres Branches

DIMANCHE	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
12 **MAI**	13	14 Conseil municipal	15	16	17	18
19	20 Bureau fermé FÊTE DES PATRIOTES	21	22	23	24	25
26	27	28	29 Formation des équipes	30	31	1er **JUIN**
2	3	4 Rencontre Parents-enfants	5	6	7	8
9	10	11 Conseil municipal	12	13 Assemblée annuelle	14	15 Lave auto pompiers
16	17	18	19	20	21	22